

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
après convocation dématérialisée transmise aux Conseillers Municipaux le 22 mars 2022  
à leur adresse électronique conformément à l'article L.2121-10 du CGCT**

-----  
**Séance du 29 mars à 19h00 en Mairie  
Présidée par Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire**  
-----

**Membres présents** : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEGER Pauline. LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents excusés** : BROUSSE Franck. CATON Samuel. DACQUIN Sébastien. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GROSJEAN Yoann. GUINET Nadège. JORO Vincent. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine.

**Pouvoirs** : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à DESROCHES Gilles. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à GIRARD LEBRUN Sandra. FOSSET Jean-François à LE PAVOUX Éric. GAUTRON Marina à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. GUINET Nadège à LEUILLER Patricia. JORO Vincent à PRUDENT Adrien. MANIVERT Sonia à MEGHERBI Djamel. MERCIER Martine à MIGNON Brigitte.

**Secrétaire de séance** : GIRARD LEBRUN Sandra.

**AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021  
BUDGET VILLE**

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2021 pour le budget de la Ville,

Considérant qu'Éric LE PAVOUX, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint a été désigné pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 2 343 234.95 Euros,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 531 036.75 Euros

- un excédent reporté de 1 812 198.20 Euros

**soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 343 234.95 Euros**

- un déficit d'investissement de - 385 971.92 Euros

- un excédent reporté de 106 702.56 Euros

- un déficit des restes à réaliser 968 668.98 Euros

**soit un besoin de financement de 1 247 938.34 Euros**

• **AFFECTE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

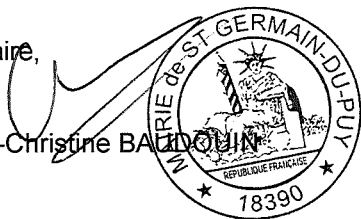
○ affectation complémentaire en réserve (1068)	- 1 247 938.34 Euros
○ résultat reporté en fonctionnement (002)	2 343 234.95 Euros
résultat de fonctionnement reporté (001) excédent	1 095 296.61 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte  
qui a été transmis en Préfecture, le 31 MARS 2022  
et publié à la porte de la Mairie, le 31 MARS 2022  
À Saint Germain du Puy, le 31 MARS 2022

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

